

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

ON S'ABONNE :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires. A PARIS, chez DONGREL et BULLIEN, Place de la Bourse, 33. A KWIG, Rue Fiechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS :

Années, la ligne... 20 c. Réclamés... 10 c. Faits divers... 15 c.

RÉSERVES SONT FAITES

On droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et le droit de modifier la rédaction des annonces. Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFITTE & Co, Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

31 Janvier 1879.

LES DÉPÊCHES D'HIER.

Paris, 30 janvier, 9 h. matin. Le Maréchal maintient son refus de signer les décrets.

La situation sera exposée aujourd'hui aux Chambres par voie de message ou d'interpellation.

Paris, 30 janvier, midi 45. Le maréchal de Mac-Mahon a quitté l'Élysée à midi.

A une heure, il présidera le conseil des ministres, à Versailles. Il y remettra une lettre contenant sa démission brièvement motivée.

Le Congrès pourra se réunir immédiatement.

Paris, 30 janvier, 3 h. 45. La démission du maréchal de Mac-Mahon est officiellement annoncée et affichée à la Bourse.

Le Congrès est convoqué pour ce soir.

Paris, 30 janvier, 5 h. 20. Le Congrès vient de s'ouvrir. M. Martel, président, au milieu du silence le plus profond, se lève et donne lecture de la lettre du Maréchal, et il invite, aux termes de la Constitution, le Congrès à nommer une commission de 24 membres.

On procède au scrutin ; la séance est suspendue. Dès que la commission sera nommée, le Congrès réuni en séance secrète procédera à la nomination d'un nouveau Président.

L'élection de M. Grévy semble assurée à une forte majorité.

DÉMISSION DU MARÉCHAL.

Hier, au Sénat et à la Chambre des députés, les présidents ont donné connaissance de la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« Dès l'ouverture de cette session, le ministère vous a présenté un programme des lois qui lui paraissaient, tout en donnant satisfaction à l'opinion publique, pouvoir être votées sans danger pour la sécurité et la bonne administration du pays.

« Faisant abstraction de toute idée personnelle, j'y avais donné mon approbation, car je ne sacrifiais aucun des principes auxquels ma conscience me prescrivait de rester fidèle.

« Aujourd'hui le ministère, croyant répondre à l'opinion de la majorité dans les deux Chambres, me propose, en ce qui concerne les grands commandements militaires, des mesures générales que je considère comme contraires aux intérêts de l'armée et, par suite, à ceux du pays.

« Je ne puis y souscrire ; en présence de ce refus, le ministère se retire. Tout autre ministère pris dans la majorité des Assemblées m'imposerait les mêmes conditions.

« Je crois dès lors devoir abrégier la durée du mandat qui m'avait été confié par l'Assemblée nationale. Je donne ma démission de Président de la République.

« En quittant le pouvoir, j'ai la consolation de penser que, durant les cinquante-trois années que j'ai consacrées au service de mon pays comme soldat et comme citoyen, je n'ai jamais été guidé par d'autres sentiments que ceux de l'honneur et du devoir et par un dévouement absolu à la patrie.

« Je vous invite, Monsieur le président, à communiquer ma décision à la Chambre des députés.

« Veuillez agréer l'expression de ma haute considération.

« MARÉCHAL DE MAC-MAHON, DUC DE MAGENTA.

« Versailles, 30 janvier 1879. »

Dernière dépêche.

Préfet Angers à Sous-Préfet Saumur.

M. Jules GREVY a été élu Président de la République par 563 voix sur 713 votants.

On parle de la candidature de M. Brisson à la présidence de la Chambre.

Hier, avant la réunion du Congrès, M. Gambetta se promenait dans les couloirs d'un air très-préoccupé. Il était fort peu entouré. Certains de ses amis lui conseillaient de laisser poser sa candidature à la Présidence de la République, mais il répondait à ces observations par des refus.

Il était sérieusement question de sa candidature à la présidence de la Chambre.

Plusieurs députés républicains considéraient la démission du Maréchal comme un malheur.

Dès avant-hier soir, les préparatifs de déménagement à l'Élysée étaient en pleine exécution, puisque les voitures et les écuries du Maréchal ont été dirigées déjà sur l'hôtel de Castries.

Après l'élection présidentielle, les ministres ont offert leur démission au nouveau Président.

Le marquis d'Harcourt a envoyé sa démission d'ambassadeur.

M. Dufaure a déclaré qu'il était décidé à rentrer dans la vie privée.

Chronique générale.

Les républicains ont été vainqueurs aux élections, parce qu'ils disaient : Votez pour les républicains et vous aurez la stabilité dans le gouvernement ; l'entente règnera entre les pouvoirs publics, et la République poursuivra, dans l'harmonieux assemblage de ses institutions, sa marche pacifique et rassurante.

Ainsi parlaient les républicains au 5 janvier ; les électeurs, séduits par ces belles promesses, ont élu un Sénat républicain, et, dix jours après, la Chambre menaçait de renverser le ministère qui avait remporté cette victoire électorale. « Si nous sautons à la gorge des ministres, s'écriait le XIX<sup>e</sup> Siècle, l'étranger nous prendra pour un peuple de fous. »

Les républicains ont sauté à la gorge des ministres qui n'ont obtenu la vie qu'en lâchant la bourse.

Aujourd'hui, les républicains sautent à la gorge du Maréchal. Que pensera l'étranger ?

La démission du Maréchal ! Voilà le mot qui retentit dans toute la France, et à quel moment ! Les deux Chambres viennent de voter l'urgence en faveur d'une amnistie pleine et entière de tous les condamnés de la Commune, avec extension à tous les condamnés politiques depuis l'amnistie de 1870.

Le gouvernement dépose de son côté un projet de loi qui permettra de faire bénéficier de l'amnistie les contumaces. L'urgence est également votée en faveur du projet gouvernemental. Ainsi, la Chambre aura rouvert les portes de la France aux incendiaires, aux assassins de la Commune.

On nous avait promis une proposition de loi sur l'amnistie, nous en avons eu trois : la proposition de MM. Louis Blanc et Victor Hugo ; la proposition de M. Marcou et celle

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

RÉCIT PERSAN

BALLADE

Je sais un récit persan, Qu'un ménestrel en passant, L'an dernier, me fit connaître. Meis, moi, je chante si mal ! Je n'ose... Enfin, c'est égal, Vous écouterez peut-être.

Donc, quand le beau Sarpédon Se coiffait du turban d'or, Symbole de sa Hauteesse, Cet estimable vizir Paraissait toujours souffrir D'une indicible tristesse.

Vainement, pour l'égayer, Cherchaient tous à s'employer Ses quatre-vingts noirs esclaves ; Malgré leur sincère effort,

Les pensers de Sarpédon De plus en plus semblaient graves.

Or, le shah vint à passer, Le vizir dut s'avancer Jusqu'au près de sa litière. Le shah, se tournant vers lui, Dit : « Tu m'as l'air aujourd'hui Plus sombre qu'un cimetière. »

« Qui t'afflige ?... Près de moi, Là, dans mon char, assieds-toi » Et raconte-moi tes peines. « As-tu quelques ennemis ? » Au palais vont être mis : « Je suis maître en ces domaines. »

Sarpédon murmura : « Non. » Et, cependant, j'ai raison « De rester triste quand même ; » Car je songe qu'à mon front « Jamais n'éteindront « Les joyaux du diadème

« Que tu portes chaque jour. » Ce devrait être à mon tour « De gouverner cet empire. » Maintenant, je le vois bien, « Sur terre il n'est qu'un seul bien, « Celui que le cœur désire. »

Le prince dit : « Je suis vieux. » Ma foi, puisqu'il te plaît mieux, Sarpédon, prends ma couronne. « Par moments je m'aperçois « Que lourd en devient le poids. » Dès demain, je te la donne. »

Ah ! le bon récit persan Qu'un ménestrel en passant, L'an dernier, me fit connaître. Et que je voudrais moins mal Le chanter !... Mais, c'est égal : Jusqu'au bout j'irai peut-être.

Voilà Sarpédon joyeux, Au palais de ses aïeux Il rentrait, l'âme sereine, Quand, tout à coup, il crut voir Que, tel qu'un fantôme noir, Le suivait un capitaine.

Celui-ci lui dit enfin : « Faut-il que, de cel or fin, » Toujours le reflet chatoie « Devant mes yeux irrités ? » Moi, depuis vingt ans comptés, « Je n'ai qu'un turban de soie. »

« Calme-toi, Par Mahomet, » Sarpédon te le promet.

« Demain, du turban qui brille » Tu deviendras possesseur. » Promptement, va, mon cher cœur, » L'annoncer à ta famille. »

Transporté d'aise à ce mot, Le capitaine aussitôt S'élança sur sa monture. Mais, dans l'ombre, au même instant, Il vit, de son lieutenant, Surgir la pâle figure.

« — Je veux ton grade pour moi. » « — Eh bien ! demain, par ma foi. » « — Et moi, dit le porte-lance, » De manœuvrer, je suis las. » Pour commander n'ai-je pas » Plus qu'il ne faut de science ? »

Puis, un cavalier passant, Le fantassin menaçant Voulut son coursier de guerre. L'ouvrier dit qu'il savait Que son maître lui devait Fortune au lieu de salaire.

Les désirs faisaient la loi, La Perse était en émoi. Mais, comme à chaque exigence On disait : « Demain, demain... »

de M. Escarguel. La première vise toutes les condamnations « pour actes relatifs aux événements de mars, avril et mai 1871 », sans distinguer entre les condamnations ayant un caractère politique et les condamnations ordinaires. La seconde, plus explicite, détermine que les effets de l'amnistie s'étendent aux crimes et délits de droit commun, « lorsqu'ils auront une connexité manifestée par l'intention et le but politique de leurs auteurs avec les événements de la Commune » ; de plus, elle ordonne la nomination d'une commission composée de six sénateurs et de six députés, chargée d'émettre son avis sur le mérite des réclamations des condamnés qui se croiraient injustement privés du bénéfice de l'amnistie. Enfin, la troisième proposition (celle de M. Escarguel) s'applique seulement aux condamnations qui ont été prononcées par les conseils de guerre, depuis 1870 jusqu'à ce jour, dans le département des Pyrénées-Orientales à l'occasion des graves désordres de Pia et de Palalda ; c'est une petite amnistie d'intérêt local et électoral.

Au fond, le projet Louis Blanc-Victor Hugo et le projet Marcou sont à peu près identiques, mais la rédaction du premier est plus habilement conçue ; les mots : « crimes et délits de droit commun » en ont été soigneusement écartés et remplacés par ceux-ci : « Actes relatifs aux événements de mars, avril, mai 1871 » ; l'expression est moins brutale.

La lecture de la proposition Louis Blanc-Victor Hugo a été saluée mardi, à la Chambre, par une vingtaine d'applaudissements, et écoutée au Sénat au milieu d'un silence glacial. Tandis que la Chambre a prononcé l'urgence sur les trois projets d'amnistie et les a renvoyés à l'examen d'une même commission, conjointement avec un projet de loi déposé par le gouvernement sur les contumax de la Commune, le Sénat s'est borné à saisir sa commission d'initiative de la proposition que M. Victor Hugo venait de lui communiquer.

Parmi les 85 signatures de députés apposées au bas de la proposition Louis Blanc, ne figure pas celle de M. Gambetta. Directeur de la République française, M. Gambetta réclame l'amnistie à cor et à cris : député, il lui refuse l'autorité de son puissant paraphe. Ainsi l'exige la politique de l'opportunisme.

Un sénateur républicain, M. Charton, a imaginé l'érection d'un monument en l'honneur de l'Assemblée nationale de 1789 et soumis son projet au Sénat sous forme d'une proposition de loi.

On assure que, dans un des derniers conseils des ministres, M. de Marcère a demandé à ce que M<sup>re</sup> Freppel fût poursuivi pour appel comme d'abus devant le conseil d'Etat. M. Dufaure a été d'un avis contraire, et les poursuites proposées ont été abandonnées.

Il est de nouveau question d'une prochaine organisation d'un service municipal de police à cheval qui serait spécialement chargé de la surveillance de nuit.

On commence dans l'armée à être singulièrement fatigué du régime de touche-à-tout, qui veut présider aux destinées du pays. « Pour peu que cela continue, disait mardi un général qui sortait de l'Elysée, il faudra donner le bal aux avocats !!! »

On pense bien que M. Gambetta ne songe point en ce moment à rééditer son fameux dilemme : « se démettre ou se soumettre. » La situation devient périlleuse pour lui et il doit se demander avec inquiétude s'il ne devra pas quelque jour reprendre le chemin de Saint-Sébastien. Mais les soucis de M. Gambetta nous touchent peu. L'état précaire dans lequel se trouve le pays nous alarme davantage. Les électeurs sénatoriaux qui nous valent cette triste situation sont-ils satisfaits de la belle besogne qu'ils ont accomplie le 5 janvier ? A-t-on au moins tenu les promesses qu'on leur a faites ?

Est-ce que les parlementaires de Versailles auraient peur ? On sait déjà qu'ils ne sont pas braves, mais bien certainement ils ont peur. Des députés des gauches, réunis entre eux, ont décidé de demander au ministre de la guerre d'éloigner la garnison de Versailles et de n'y laisser qu'une compagnie ou deux d'infanterie pour le service des postes.

Deux complications graves vont surgir à la fois, disait avant-hier M. Dufaure : les grands commandements militaires et le procès des ministres du 16 Mai. Si on évite l'une, on retombera dans l'autre. Tel est le mot de la situation.

Un personnage politique très-connu pour vivre dans l'intimité de M. Gambetta et se trouvant presque toujours en parfaite communauté d'idées avec lui, racontait l'autre soir, dans un cercle républicain, que le leader des gauches était entré dans la « phase du recueillement », parce que bien des propositions lui étaient faites de différents côtés.

Mercredi, a eu lieu le quatrième et dernier tirage des gros lots de la Loterie nationale.

Voici une histoire qui a couru dimanche dans la ville de Rouen, dit le *Novelliste* :

« Il y a quelques jours, un employé du chemin de fer de l'Ouest, occupé à la gare de Sotteville, aurait, par bravade, allumé sa pipe avec un billet, et le hasard aurait voulu que son numéro sortît un des premiers. On précise même, on affirme que c'est le 955,089 qui a gagné le surtout de 24,000 francs.

On devine le désespoir du fanfaron. Ses camarades d'atelier savaient quel était son numéro ; il avait même été écrit sur le mur ; ils s'offrent à en témoigner, mais cela suffira-t-il ? »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Dès que la nomination de M. Jules Grévy comme Président de la République a été connue, la Mairie de Saumur a été pavoisée de trois drapeaux surmontant un écusson aux initiales R. F.

#### CRUE DE LA LOIRE.

Orléans, 29 janvier, 2 h. 30, soir. Le maximum de la crue de la Loire à Orléans a été observé le 29 janvier à 8 heures du matin et s'est élevé à 2<sup>m</sup> 48.

On présume que le maximum de la Loire à Langeais sera de 4<sup>m</sup> et aura lieu dans la journée du 30.

On présume également que, s'il ne survient pas de complication de la Vienne, le maximum de la Loire à Saumur aura lieu dans la nuit du 30 au 31 et ne dépassera pas 4<sup>m</sup> 85.

#### Saumur, 31 janvier.

Aujourd'hui, à midi, la Loire était à 4<sup>m</sup> 55 ; c'est une baisse de 0<sup>m</sup> 40 depuis 24 heures.

Le service télégraphique entre Tours et Paris, par Vendôme, est complètement rétabli. Le service entre Tours et Bordeaux fonctionne également.

#### Tours.

Un vol audacieux, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, a été commis à Tours, rue de la Galère, 43, au préjudice de M. Fiquet, horloger.

Vers sept heures et demie, un individu, placé sur le trottoir, a brisé une vitre et s'est aussitôt sauvé, en emportant deux chaînes en or qu'il avait pu saisir en passant sa main par l'ouverture qu'il avait pratiquée. Au bruit causé par le coup donné dans le vitrage et par la chute des débris de verre, on est accouru, mais le voleur était déjà loin et il n'a pas été possible de le rejoindre.

Il paraîtrait que le même jour, vers trois heures après midi, dit-on, un individu revêtu du costume de soldat s'était présenté dans le magasin, et avait offert de vendre une certaine quantité de chocolat dont il était porteur. La personne à laquelle il s'était adressé avait été justement surprise de voir un militaire vendre cette denrée. Cependant, elle n'avait pas songé à demander à cet homme d'où lui provenait le chocolat et elle s'était bornée à répondre : « Je ne veux point de votre chocolat ; lorsque nous en voulons, nous l'achetons chez les épiciers. »

L'individu, sur cette réponse, s'était retiré sans insister. Mais on se demande si

ce personnage et celui qui a volé les chaînes ne seraient point le même individu qui aurait voulu, par un examen préalable des lieux, préparer le vol qu'il devait commettre quelques heures après.

On dit qu'une personne placée dans le magasin au moment où la vitre a été brisée a parfaitement lu, sur le képi du militaire, le n<sup>o</sup> 66. D'après la même personne, cet individu, pour enfoncer le vitrage, aurait fait usage de la poignée de son sabre.

#### ASSASSINAT SUIVI DE VOL LA NUIT SUR UNE GRANDE ROUTE.

Le sieur Aufrin, frère du messager de Bléré, se rendait dans la nuit de mardi à mercredi, conduisant une voiture, lorsque arrivé entre Saint-Martin-le-Beau et Dierres, il fut assailli à coups de hache par un individu, puis dévalisé de sa montre et de son argent ; il fut retrouvé, quelques instants après, baignant dans son sang et couché en travers la route.

M. le Procureur de la République accompagné du juge d'instruction se sont transportés hier matin sur le lieu du crime.

Nous apprenons que le sieur Aufrin a succombé à ses blessures.

Un individu soupçonné a été arrêté. (Indépendant.)

#### DÉGATS CAUSÉS PAR LE VERGLAS.

Le dégel qui avait commencé à se manifester dans la journée de samedi, favorisé par un épais brouillard, s'est continué dimanche et lundi.

On commençait à pouvoir se rendre plus approximativement compte des ravages, ils dépassent nos appréhensions. La forêt d'Orléans est particulièrement éprouvée. Au dire des gardes forestiers, on peut estimer — à première vue — que les arbres feuillus sont détruits dans la proportion des quatre dixièmes ; les résineux, dans la proportion des trois dixièmes. Les bouleaux sont littéralement rasés.

Dans les coupes de taillis en exploitation depuis deux ou trois ans, les baliveaux sont brisés dans une proportion qui paraît varier entre 80 et 50 pour cent.

En somme, la forêt tout entière est comme en exploitation. Il était encore impossible d'y pénétrer lundi. Les routes y étaient encore couvertes d'une épaisseur de glace de quatre centimètres.

Sur la route de Saint-Lyé, tous les peupliers sont étêtés ; un grand nombre sont brisés. Un brin d'herbe, ramassé sur le bord de cette route, a été trouvé, après deux jours de dégel, recouvert d'une couche de glace qui lui donnait neuf centimètres de circonférence. On peut juger par là de ce qu'ont dû souffrir les blés sortis de terre.

Dans les propriétés particulières, les dégâts sont incalculables ; les arbres fruitiers ont tous plus ou moins souffert. Les poiriers ont assez bien résisté ; mais les pruniers sont presque tous brisés, perdus.

C'est un spectacle bien triste que de voir la campagne dans ce moment-ci, écrit M. Vion, jardinier-régisseur au château de Soulaire, à Saint-Pryvé.

Des arbres séculaires, ormes, chênes, peupliers, etc., sont ou étêtés ou tordus ; quelques-uns, même, sont complètement déracinés.

La magnifique avenue d'ormes de Soulaire, dont les beaux ombrages faisaient les délices des jeunes pensionnaires au jour de congé, est complètement perdue ; il ne reste plus aux propriétaires qu'à vendre les troncs.

Mais c'est surtout dans les jardins paysagers que les ravages faits pendant deux jours sont désolants. Les arbres plantés et élevés avec soin pour former des contrastes de feuillage et composer des points de vue, ne forment plus qu'un amas de branchages brisés, mêlés à des monceaux de glace, obstruant les allées.

Et encore il est à craindre que les dégâts ne s'arrêtent pas là. Si survient malheureusement un grand vent du nord, ou une gelée atteignant seulement huit degrés, les vignes, les blés, en un mot, toutes les richesses de la terre, seraient perdues.

A Orléans, sur les promenades publiques, il n'est peut-être pas un arbre qui n'ait souffert.

En résumé, il semble qu'il n'y ait aucune exagération à estimer à plus d'un million les pertes causées par ce fléau extraordinaire dans notre département seul.

Tous se consolaient soudain  
Et rayonnaient d'espérance.  
C'est dans le récit persan,  
Qu'un ménestrel en passant,  
L'an dernier, me fit connaître.  
Seulement je chante mal.  
Vous riez... Mais c'est égal :  
Vous allez pleurer peut-être.

Ce lendemain souhaité,  
Ce jour d'avance fêté,  
Ne tarda pas à paraître.  
Avec sa douce lueur,  
L'ère du parfait bonheur  
Allait donc enfin renaître.

L'aube à peine à l'Orient  
Mettait ses franges d'argent  
Que, déjà, dans tout l'empire,  
On allait, on s'empressait,  
Par moment on s'embrassait.  
C'était comme un vrai délire !

Les turbans resplendissaient ;  
Les aigrettes se dressaient ;  
Chacun disait : Quelle aubaine !  
A saluer, à courir,  
A boire, à se réjouir,  
Le plus fort perdait haleine.

Mais, hélas ! sous tous les cieux,  
Les horizons radiés  
Sont voilés par des nuages ;  
Et l'on a vu, bien souvent  
Un léger souffle de vent  
Amener de gros orages.

Or, trois fois l'astre du jour  
Du monde avait fait le tour,  
Quand, de sa jeune puissance,  
Le prince, fier de jouir,  
Fit mander à son vizir,  
Qu'il parût en sa présence.

Celui-ci, dans son oeil bleu,  
Laissa voir un sombre feu,  
Quand l'avis se fit connaître.  
« Un ordre ! dit-il, encor !  
» Ce détesté Sarpédon  
» Sera-t-il toujours mon maître ?

» De quitter mon humble rang  
» Et de changer de turban,  
» Ah ! ce n'était pas la peine.  
» Aussi dur est d'obéir,  
» Quand on devient grand-vizir,  
» Que lorsqu'on est capitaine !  
» Eh bien ! non, je n'irai pas !  
» Que le chef de mes soldats  
» A partir soit prêt sur l'heure. »

Par malheur, au même instant,  
De son ancien lieutenant  
L'humeur n'était pas meilleure.

« J'ai grandi pour m'affranchir, »  
Dit-il. — « Ah ! fit le vizir,  
» Un juste courroux m'entraîne.  
» Du respect que tu me dois  
» Je vais t'apprendre les lois ;  
» En même temps il dégage. »

« Crois-tu que de toi j'ai peur ? »  
Reprit l'autre avec fureur.  
« Viens ! Je te ferai comprendre  
» Que cent hommes résolus  
» Je commande, et ne suis plus  
» Hors d'état de me défendre. »

(La fin à demain.) Marthe LACHÈSE.

X... racontait dernièrement devant quelques amis qu'un pauvre homme était mort empoisonné et que la justice n'avait pu découvrir le coupable.  
— Mais au moins, demanda quelqu'un, la justice a-t-elle des soupçons ?  
— Aucun, répondit X... Par malheur, la victime est un célibataire, sans quoi on aurait naturellement arrêté sa femme !

Au delà de La Ferté, les dégâts sont moins importants; mais nous savons qu'à Fontainebleau le fléau a sévi avec autant de rigueur que dans nos environs.

Les nouvelles du Blaisois sont identiques à celles que nous recevons des alentours d'Orléans: les pertes y sont énormes.

L'administration des postes et télégraphes, dont le service télégraphique se trouvait suspendu à Orléans depuis le jeudi soir 23 janvier a fait les plus grands efforts pour rétablir les communications interrompues et pour arrêter l'extension des désastres, en consolidant les poteaux qui sont le plus chargé de fils.

Le directeur-ingénieur ayant reconnu l'impossibilité de conserver même les fils nécessaires à la sécurité des voyageurs, s'est décidé à en remplacer quelques-uns par des câbles.

Un câble a été posé par un train spécial de la gare des Aubrais à celle d'Orléans, dès samedi. Un autre a été déroulé dans les mêmes conditions, dimanche, de la gare d'Orléans à celle de Saint-Cyr et de La Ferté-Saint-Aubin. La communication qu'on s'était attaché par tous les moyens à conserver entre ce point et Vierzon, est maintenant complète de Vierzon à Orléans.

Le rétablissement des autres lignes ne pourra être aussi prompt, parce que les dégâts s'y étendent sur des longueurs beaucoup plus considérables.

Les lignes télégraphiques ne sont pas seulement détruites le long des routes du chemin de fer, mais même dans plusieurs traversées de ville, notamment à Pithiviers, à Blois et à Vendôme. (Journal du Loiret.)

On lit dans le Courrier de la Vienne:

« Un accident fâcheux est arrivé dans la commune de Rom. Le vendredi 10 de ce mois, vers 9 heures du matin, l'on entendit crier au loup.

« Trois habitants de la commune saisirent des armes pour poursuivre l'animal; ne pouvant le voir, ils s'en retournèrent bientôt. En arrivant chez eux, le nommé Braud, en voulant désarmer son fusil, s'est trompé de détente et a envoyé un coup de fusil dans le flanc d'un de ses amis intimes, le nommé Beaubeau, fils unique de veuve, qui a succombé une heure après. »

On lit dans la Bretagne:

« Un jeune homme de vingt-quatre ans, laboureur à Saint-Jean-Brévelay, s'était rendu au travail avec son frère, emportant son fusil qu'il déposa chargé dans une touffe d'ajonc.

« Vers 4 heures du soir, ayant aperçu un lièvre, il alla précipitamment prendre son arme qu'il eut l'imprudence d'arracher brusquement de la brousse en le tenant par le bout du canon. Le coup partit et atteignit au côté droit le malheureux jeune homme qui mourut quelques heures après dans d'atroces souffrances. »

BILLET D'ALLER ET RETOUR SUR UNE LIGNE DE CHEMIN DE FER.

Lorsque les Compagnies de chemins de fer organisent des trains de plaisir à prix réduits, elles peuvent valablement stipuler que les billets seront personnels et que, par suite, les coupons d'aller et retour ne pourront être utilisés que par la même personne, ou bien que chaque coupon ne sera valable que pour la destination qu'il indique, sous peine pour le voyageur qui la dépasse ou qui reste en deçà d'avoir à payer le prix du voyage entier sur le prix du tarif ordinaire.

Le voyageur qui contrevient à l'une ou à l'autre de ces dispositions doit être considéré comme ayant voyagé sans billet.

Un récent jugement établit cette jurisprudence, que nous croyons utile de signaler.

A-t-on le droit de chasser en temps de neige les oiseaux aquatiques de passage le long des rivières, étangs, etc.? La question a été controversée, dit le Fermier. La loi fait bien une exception en faveur des communes du littoral, mais cette exception même implique l'exclusion des autres communes. Le tribunal de Lisieux a tranché la question dans le sens de la négative en condamnant à 50 francs d'amende un chasseur qui avait cru pouvoir chasser des oies et des canards sauvages le long d'une rivière par le temps de neige.

LES NUMÉROS GAGNANTS DE LA LOTERIE NATIONALE.

Les diverses publications donnant les résultats de la Loterie nationale contiennent des erreurs de chiffres, faciles à expliquer par la précipitation avec laquelle ces listes sont livrées au public.

Aussi, engageons-nous les intéressés à se procurer LA LISTE OFFICIELLE publiée par la Société anonyme de publications périodiques, SEULE CONCESSIONNAIRE de cette liste.

Chaque feuille du format des petits journaux est vendue au public cinq centimes.

La liste officielle paraît sous le contrôle de la direction de la Loterie, c'est donc à elle seule que le gagnant pourra se fier de l'authenticité de son gain et de la réalité de son lot.

QUESTIONS AGRICOLES.

LES CHEVAUX FOUGUEUX AUX MANÈGES DES BATTEUSES.

Un abonné de la Gazette des Campagnes communique à ce journal le moyen suivant qu'il emploie pour régulariser la marche des chevaux au manège.

Chacun sait combien sont malheureusement trop fréquents les chevaux qui s'emportent, et brisent les manèges des batteuses.

Depuis un grand nombre d'années, on a recherché avec empressement le meilleur mode pour les arrêter.

Dans ces derniers temps, on y est arrivé par des moyens inoffensifs, en perfectionnant les mors-freins. Ceux-ci, à leur tour, n'ont pas toujours donné de bons résultats, c'est-à-dire n'ont pas toujours lutté avantageusement contre le caractère rétif de l'animal ou de son vice de conformation.

Un mot d'explication à ce sujet. Si un cheval a la lèvre inférieure trop épaisse, elle soustrait la barre à l'action du mors, et la bouche est ce qu'on appelle dure. Il en est de même lorsque la bouche est plus ou moins fendue. Dans le premier cas, les canons du mors sont trop enfoncés et ne produisent plus l'effet voulu. Dans le second, les canons portent alors sur les crochets et l'effet des guides est nul.

Pour y obvier, on a inventé des dispositions obstruant la respiration nasale ou laryngienne au moyen de tampons, procédé qui a le mieux réussi.

Ce qui précède s'applique aux chevaux montés ou attelés à des véhicules quelconques.

Je reviens aux attelages des manèges. Là, pour moins effrayer les chevaux, on leur couvre la vue d'une ceillière. Ceci n'est pas toujours efficace contre la fougue des jeunes chevaux, dont le tempérament de feu finit par les emporter en brisant les bras du manège et souvent en cassant les engrenages!

Or, mon fils A. Bablot a trouvé le meilleur moyen pour les empêcher de s'emporter: il s'agit tout simplement de percer l'aillière d'un petit trou laissant par conséquent venir un petit rayon lumineux. Votre cheval prend alors une allure très-modérée. Veut-on qu'il aille moins vite encore? percez un second trou au-dessus de l'autre œil. Veut-on rendre plus de vitesse à votre cheval? bouchiez l'une des issues avec un bouchon de liège ou toutes les deux si vous voulez augmenter son pas.

On le voit, ce procédé, que je garantis efficace, puisqu'il est employé chez moi depuis un an, est très-simple, à la portée de toutes les intelligences, sans bourse délier.

Lecteurs, essayez, et vous verrez. E. B. M.

Faits divers.

Un singulier phénomène attire en ce moment aux chutes du Niagara une foule de touristes. C'est un pont de glace et de neige qui s'étend au bas des chutes et ne mesure pas moins de 4 mille de long sur 60 pieds de large. Les piétons peuvent traverser cette arche gigantesque et se rendre ainsi de la rive américaine à la rive canadienne sans autre danger que celui de glisser s'ils ne sont pas munis de piques ferrées.

Ce phénomène, lisons-nous dans le Courrier de Buffalo, est dû à d'immenses quantités de glace et de neige qui ont été transportées du lac Érié dans le Niagara à la

suite des derniers orages et qui se sont accumulées en une digue que le courant n'a pu rompre.

Pour se frayer un passage, les eaux ont soulevé des blocs de glace et des montagnes de neige, en laissant se former au-dessous d'elles un pont plus solide qui ne s'écroulera probablement pas avant la fin de l'hiver.

En Amérique, on vient de résoudre la question du chauffage de toute une ville par un seul foyer central qui transmet la chaleur par des jets de vapeur répandus dans toutes les directions, comme le gaz, par des tuyaux conducteurs. A Détroit (Michigan), cette organisation fonctionne déjà parfaitement depuis une quinzaine de jours.

A New-York, une compagnie vient de recevoir l'autorisation d'établir des conduits de chaleur à travers les rues, après avoir déposé un cautionnement de 250,000 fr. pour garantir la réparation du pavage; elle s'est engagée à chauffer tous les édifices publics à un prix inférieur d'un tiers à celui que coûte le chauffage ordinaire. De plus, elle fournira en cas de neige des engins à vapeur qui seront employés à fondre instantanément les neiges des rues.

Ajoutons que les poêliers, fumistes, ramoneurs, etc., sont dans une fureur facile à comprendre: la nouvelle invention les rend absolument inutiles.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 3 février 1879,

GRAND SUCCÈS

Une 2<sup>e</sup> représentation de:

LA REINE TOPAZE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Lockroy et Léon Battu, musique de VICTOR MASSE.

Les principaux rôles seront joués par M<sup>lles</sup> Marguerite NAU, THIBAUT, MM. LE ROY, ROUGÉ, SUREAU et DESCAMPS.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Il ne faut pas que les péripéties quotidiennes de la politique fassent négliger aux esprits studieux, si nombreux aujourd'hui, la connaissance du mouvement littéraire, historique, biographique, scientifique, etc., de notre temps. L'Encyclopédie Populaire (1), que nous avons recommandée et recommandons encore à nos lecteurs, qu'ils n'ont qu'à demander à tous les libraires de leur procurer, s'ils ne préfèrent s'adresser aux éditeurs. MM. POUSSIELGUE FRÈRES, rue Cassette, 15, à Paris, a le mérite de résumer, au jour le jour, l'ensemble complet, quoique succinct, des grandes découvertes modernes ainsi que les aperçus nouveaux ouverts sur l'histoire elle-même par les recherches de la critique contemporaine.

La 20<sup>e</sup> SÉRIE, aujourd'hui mise en vente, contient l'Histoire de France. Cet article, fort complet, débute par la Géographie de la France; il fait connaître ses productions, ses divisions administrative, ecclésiastique, hospitalière, industrielle, judiciaire, minière, pénitentiaire, universitaire, etc.; il analyse le projet de loi (à l'étude en 1878 et en 1879) qui tend à modifier la division administrative actuelle; il conduit enfin l'histoire de notre pays jusqu'au 30 juin 1878. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le règne de Louis XIII, rédigé sur les indications données par M. Marius Topin, dans le Correspondant. Cette série est indispensable à tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre pays: elle fera honneur au directeur de l'Encyclopédie Populaire, notre ancien confrère, Pierre CONIL.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
Publié à Paris, 25, rue de Lille, 25.

Parmi tous les journaux de modes, édités jusqu'à ce jour, aucun n'a été en aussi parfaite harmonie avec les goûts et les besoins de la famille, que la Mode Universelle.

Les jeunes personnes et les mères de famille

(1) 15 cent. la livraison; 75 cent. la série. L'ouvrage contiendra environ 200 livraisons.

trouveront dans la Mode Universelle un conseil économique et intime. La Mode Universelle est le Journal par excellence.

Il s'adresse à toutes: aux tailleuses, couturières, confectionneuses, modistes, lingères, de même qu'aux dames, qui tiennent à exécuter elles-mêmes leurs vêtements, leurs coiffures et objets de lingerie, et ces travaux de fantaisie, mille petits riens charmants qui occupent si agréablement les heures de loisir. La clarté de ses descriptions, l'exactitude de ses patrons, le bon goût qui préside au choix des toilettes reproduites dans la Mode Universelle, ont assuré à cette publication le plus grand succès. Le Journal la Mode Universelle est supérieur à tous ses rivaux, non-seulement par son bon marché exceptionnel qui le met à la portée de tous, mais encore et surtout par les soins apportés à sa rédaction. Il offre en 24 numéros paraissant tous les quinze jours, plus de 2,000 gravures noires, 12 planches contenant 400 patrons en grandeur naturelle et plus de 400 dessins de broderie, et, suivant l'édition, 36 gravures sur acier coloriées, dues aux meilleurs artistes.

Prix d'abonnement pour la France:

PREMIÈRE ÉDITION	DEUXIÈME ÉDITION
Sans gravures coloriées.	Avec gravures coloriées.
Un an... 8 fr. »	Un an... 18 fr. »
Six mois... 4 »	Six mois... 10 »
Trois mois... 2 25	Trois mois... 5 25

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande adressée par lettre affranchie ou par carte postale.

Envoyer un mandat-poste ou une valeur à vue, payable à Paris, à l'ordre de M. le Directeur-Gérant de la Mode Universelle, 25, rue de Lille, 25, à Paris.

LE BON P'UTILITÉ LE PHARE LE BEAU L'AGRÉABLE

Autrefois La Prime

REVUE BI-MENSUELLE

De la Littérature, de l'Industrie et des Beaux-Arts.

Bureaux à Paris, 18, rue des Martyrs.

ABONNEMENTS: Phare littéraire seulement, 6 fr. par an; — Phare littéraire et financier, 9 fr. par an; — Phare littéraire et musical, 12 fr. par an.

Toutes communications doivent être adressées à M. Paul PROUTEAU (de Saumur), Directeur-Propriétaire, 2, cité Barat, à Asnières (Seine), ou au Secrétaire de la Rédaction, 18, rue des Martyrs.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE EN FORMATION DES

MINES D'ARGENT

ET FONDERIES DE BINGNAM

CAPITAL: 17,000,000 DE FRANCS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

AUX

34,000 Actions de 500 Francs

FORMANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M<sup>rs</sup> DE BANNEVILLE, G. O. \*, Ancien Ministre. M. BUCHOT \*, Administrateur de la Société d'Assurances La Foncière.

M. DOMMARTIN \*, ancien Juge au Tribunal de Commerce de la Seine.

M. LEMOINE, Ingénieur, Administrateur du Crédit Mobilier.

M. le C<sup>te</sup> DE MAUGNY \*, ancien chargé d'Affaires de France.

M. OUTREY, C. \*, Administrateur des mines du Laurium.

M. Ch. RUGEL, Banquier.

M. le C<sup>te</sup> DE VASSAL-MONTVIEL.

M. WELCHE, C. \*, Ancien Ministre.

EXPOSÉ:

Le but de la Société est l'acquisition immédiate, déjà assurée par contrat, de la propriété des mines d'argent, fonderies, ateliers et dépendances de Old Telegraph (Utah), l'une des plus riches de l'Amérique actuellement en pleine exploitation et dont les bénéfices nets sont de 346,500 francs par mois. Les développements et améliorations actuels doivent, dès cette année, doubler les bénéfices.

VERSEMENTS:

En souscrivant..... 250 fr. } 500 fr.  
Le 22 février..... 250 fr. }

La cote officielle sera demandée aussitôt après la constitution de la Société.

SOUSCRIPTION OUVERTE

JEUDI 6 ET VENDREDI 7 FÉVRIER

A PARIS, à la Société anonyme de CRÉDIT MOBILIER, 15, place Vendôme;

EN PROVINCE, chez tous les Banquiers, ses correspondants.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance.

On peut se procurer au CRÉDIT MOBILIER tous les rapports, prospectus et statuts.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

traigies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phibisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefa-

çons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »  
Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :  
N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Core N° 65,311.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalés-cière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalés-cière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Core N° 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER, J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHATEAU, épicière; LEVEQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉTAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M<sup>lle</sup> BELLIAUD, épicière. — Cholet, VANDANGEON BUREAU, 65, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

## CHEMINS DE FER DE L'ETAT

### Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
1 — 10 — soir.		4 — 45 — soir.	
3 — 20 — —		10 — 10 — —	
7 — 45 — —		11 — 50 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
8 h. 50 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
12 — 10 — soir.		4 — 40 — soir.	
1 — 45 — —		9 — 10 — —	
6 — 55 — —		11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	
3 % amortissable	76 90	55	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	380	15	Canal de Suez	697 50	2 50			
3 % amortissable	79 45	20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	772 50	50	Crédit Mobilier esp.	740	10			
4 1/8 %	169	50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	875	50	Société autrichienne	520				
5 %	113 81	35	Crédit Mobilier	485	50	OBLIGATIONS.					
Obligations du Trésor, 1. paré.	502		Crédit foncier d'Autriche	367 50	50	Orléans	364				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	242		Charentes, 500 fr. f. p.	678 50		Paris-Lyon-Méditerranée	359 50				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	524	2	Est	330	5	Est	358				
— 1865, 4 %	537		Paris-Lyon-Méditerranée	1085	3 75	Nord	365				
— 1869, 3 %	413		Nord	372 50	5	Ouest	357				
— 1871, 3 %	399	50	Orléans	1170	16 35	Midi	358				
— 1875, 4 %	520	1	Ouest	762 50	2 50	Charentes					
— 1876, 4 %	516 75	1 75	Compagnie parisienne du Gaz	1267 50	3 50	C <sup>o</sup> Canaux agricoles					
Banque de France	3065		C. gén. Transatlantique	485		Canal de Suez	363				
Comptoir d'escompte	766 25	1 25									
Credit agricole, 300 f. p.	435	7 50									

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

### (Service d'hiver, 9 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)		8 — 21 — — omnibus.	
8 — 56 — — omnibus-mixte.		9 — 40 — — express.	
1 — 25 — — soir.		19 — 40 — — omnibus-mixte.	
4 — 10 — — —		4 — 44 — — omnibus-mixte.	
7 — 15 — — —		10 — 28 — — express-poste.	
10 — 37 — — —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> AUBERTIN, notaire à Châlons-sur-Marne.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le mardi 25 février 1879, à une heure de l'après-midi,

Au Petit-Fagnières, près Châlons-sur-Marne, en l'établissement des Caves Jacques-son,

Par le ministère de M<sup>e</sup> AUBERTIN, notaire à Châlons-sur-Marne.

I. — Le vaste établissement des Caves Jacques-son, dit GRANDES-CAVES DE LA CHAMPAGNE, pour la production, la conservation et la vente des vins de Champagne, situé au Petit-Fagnières, près Châlons-sur-Marne, à un kilomètre des gares de l'Est et d'Orléans à Châlons.

L'ensemble de la propriété, d'une contenance totale de 4 hectares 27 ares 60 centiares environ, dont 1 hectare 11 ares 48 centiares au-dessus des caves, sont plantés en vignes, et le surplus, ou 3 hectares 16 ares 12 centiares, sont en bâtiments, cours, passages, etc.; le tout relié à la gare de l'Est par une ligne ferrée se développant sur une longueur de 600 mètres environ.

Les bâtiments consistent en maison pour le concierge, ferblanterie, rincerie avec manège à cheval, magasins immenses, réfectoire des ouvriers, greniers, celliers, bas-celliers, bureaux, logements de contre-maîtres, maison d'habitation pour le directeur, distillerie, calorifère, cuves, tonnelierie, vaste réservoir alimenté par une machine à vapeur, tours en pierre, faisanderie.

Ladite propriété comprend en outre :

- 1° 18,000 mètres environ de caves et celliers;
- 2° 150 berceaux de cave d'une longueur développée de 4,200 mètres et d'une superficie de 17,200 mètres carrés;
- 3° 80 réflecteurs et soupiraux;
- 4° 1,500 mètres environ de lignes ferrées dans l'intérieur des caves avec plaques tournantes.

(Pour plus de détails, voir les affiches apposées, sur lesquelles se trouve le plan de l'établissement.)

II. — Une autre propriété, dite LE CANAL DES GRANDES-CAVES, située en face de l'établissement sus-désigné.

III. — La marque Jacques-son et fils, les marques : Château-Sillery et Clos-Douzy, ainsi que la clientèle et l'achalandage attachés audit établissement des Grandes-Caves de la Champagne, tant en France qu'à l'étranger.

IV. — Le matériel et les objets mobiliers servant à l'exploitation dudit établissement.

(La marque et le matériel seront

vendus séparément d'avec l'établissement des Grandes-Caves.)

Mise à prix de l'établissement des Grandes-Caves..... 180,000 fr. (Voir, pour plus de détails, les affiches apposées où se trouve la place des Grandes-Caves de la Champagne.)

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> AUBERTIN, notaire à Châlons-sur-Marne, dépositaire du cahier des charges;

Et à M<sup>e</sup> VARLET, avocat, demeurant à Châlons-sur-Marne, liquidateur de la Société des Grandes-Caves.

NOTA. — Dans le mois qui suivra la vente de l'établissement des Grandes-Caves de la Champagne, il sera procédé à l'adjudication de la grande brasserie dite Brasserie Franco-Vinoise, dont les bâtiments construits à neuf sont contigus à l'établissement des Grandes-Caves de la Champagne.

Etude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire à Montsoreau.

## VENTE

AUX ENCHÈRES,

Le dimanche 9 février 1879, à midi.

A Montsoreau, dans l'ancienne maison Nau-Moricez,

DE

## 2,000 BOUTEILLES DE BONS VINS

BLANCS VIEUX

De différentes années, du crû de Montsoreau, et quelques centaines de bouteilles de VIN ROUGE VIEUX.

Ces vins seront mis en vente par lots de 25, 50 ou 100 bouteilles, plus ou moins, suivant les circonstances et les demandes.

On pourra déguster. On paiera comptant, plus cinq pour cent. (53)

## A CÉDER

### FONDS DE SERRURERIE

Rue Saint-Nicolas, 48.

S'y adresser, à M. DROUGNAT, ou à M. PIGNAT, quai du Gaz.

## A LOUER

### GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-Rend.

S'adresser à M. PIGNAT. (54)

## A VENDRE

### UN OMNIBUS PRESQUE NEUF

s'attelant à un cheval, et un coffre-fort, système Petit-Jean. S'adresser au bureau du journal.

## A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite.

## LE MOULIN

A EAU ET A VAPEUR

### DE LA BLANCHISSERIE

Situé commune de Doué,

Comprenant quatre paires de meules à l'anglaise, bluterie, etc., avec une machine de la force de douze chevaux.

On ajoutera à cette minoterie, au gré des amateurs, 13 hectares de prairies et terres labourables.

Beaux logements et servitudes. S'adresser à M. SIGOINE, marchand de bois à Soulanges, ou à M<sup>e</sup> TAUREAU, notaire à Doué. (26)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### APPARTEMENT

Rue Haute-Saint-Pierre,

Avec remise, écurie à quatre chevaux et une à deux chevaux, grande cave voûtée.

S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise, à Saumur. (13)

## A VENDRE

UNE JUMENT de dix ans, se montant et s'attelant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

## AVANCES

et ouvertures de crédit de banque

aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de décembre, janvier et février.

Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

ON DEMANDE UN MÉNAGE, la femme comme cuisinière, le mari pour jardiner et le service des chevaux. S'adresser au bureau du journal.

## VICHY

### Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Césatins, de Vichy.

Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.

Fine Champagne anti-dialectique et préservative. (36)

Exposition universelle 1878 MÉDAILLE D'ARGENT.

## VITICULTURE DE L'ANJOU

Arrondissement de Saumur,

Par

Eugène BORTT.

EN VENTE :

Chez M. E. MILON, libraire, rue d'Orléans, Saumur.

## CHANGEMENT DE DOMICILE.

## M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Bilange, n° 4.

En vente chez tous les libraires :

## LES CHRONIQUES SAUMUOISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

## ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

## LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

## LA TOILETTE DE PARIS

Rue de Lille, 25, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 40 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, colorée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, corrigées pondances avec les abonnés et rebuts, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

## PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnement ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.